



DOSSIER PRESSE

Créer de nouvelles crèches non lucratives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Un outil inédit pour investir dans la petite enfance
et lutter contre les inégalités de destin

Yci Enfance, un partenariat inédit

“ Les besoins en modes d'accueil de la petite enfance ne sont pas couverts, particulièrement en QPV. Les enfants les plus pauvres ont moins accès à l'offre existante alors qu'ils en ont le plus besoin. 🍀 ”



Notre outil

Yci Enfance a été créé en 2024 par **un consortium de partenaires publics, privés et associatifs** partageant la même ambition **de développement de l'accueil de la petite enfance dans les QPV**.



Notre ambition

Créer dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville **plusieurs milliers de places d'accueil de la petite enfance** avec une tarification accessible à tous, en particulier pour les familles les plus vulnérables, et **un reste à charge le plus attractif possible pour les collectivités**.



Notre objectif

Ouvrir 100 nouvelles crèches en QPV, conventionnées par les CAF au titre de la PSU* et gérées par des opérateurs à but non lucratif.

*Prestation de Service Unique



Un projet annoncé par la **Première ministre au Comité Interministériel des Villes** du 27 octobre 2023

UNE ASYMÉTRIE DE L'OFFRE...

En 2022, il existe **60 places d'accueil formel pour 100 enfants** de moins de 3 ans. **On estime à 200 000 le nombre de places manquantes**.

Un tiers des territoires identifiés comme quartier prioritaire de la politique de la ville ne dispose d'aucun établissement d'accueil des jeunes enfants.

Les enfants des ménages les plus modestes accèdent 4 fois moins aux crèches que les enfants des ménages les plus aisés.

... AUX CONSÉQUENCES ALARMANTES

Les enfants nés dans un territoire vulnérable connaissent proportionnellement plus de retard dans leur développement complet (cognitif, social et affectif). **Les enfants les plus défavorisés maîtrisent par exemple 2 fois moins de mots à l'entrée en maternelle.**

40% des demandeurs d'emploi sont confrontés à un problème de garde. L'absence d'offre pour l'éveil dans les territoires vulnérables constitue également un frein au développement économique.



Les avantages du modèle Yci Enfance

- Un modèle sur 30 ans **clé en main** qui **lève le frein à l'investissement** pour les collectivités et les associations : portage de l'investissement et de la maîtrise d'ouvrage par Yci Enfance
- **Une gestion de qualité des crèches** par des **associations engagées en QPV** avec une **tarification en fonction des revenus** (crèches financées par la PSU)
- En priorité des locaux/terrains de la collectivité (via des baux emphytéotiques) de manière à **construire le patrimoine du Service Public de la Petite Enfance**
- Des **prêts dédiés Banque des Territoires** et un **savoir-faire en maîtrise d'ouvrage** sur les projets de crèches

Raison d'être de Yci Enfance

Lutter contre les inégalités de destin à la racine en développant une offre de construction, de financement et de gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant, de crèches ou d'établissements dédiés à la petite enfance conventionnées par les CAF au titre de la prestation de service unique garantissant l'accessibilité à tous, et en particulier aux enfants des familles les plus modestes sur les territoires les plus vulnérables (essentiellement les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Extrait des statuts



Comment ça marche ?



IDENTIFICATION DES TERRITOIRES

Identification des territoires prioritaires au regard des taux de pauvreté et de couverture en modes d'accueil et recherche d'un foncier (collectivité, bailleur social, Foncière Logement etc.)



PORTAGE DE L'INVESTISSEMENT ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

Portage de l'investissement par Yci Enfance qui assure le financement, l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage des projets (construction ou aménagement de locaux avec le soutien des CAF et de la Banque des territoires sur l'investissement).



EXPLOITATION DE LA CRÈCHE

Gestion de la crèche par une association à but non lucratif avec un reste à charge limité pour les collectivités par la mobilisation des financements Caf majorés en QPV (en moyenne 60% du prix de revient couvert) et non par des économies sur la qualité de l'accueil des enfants. La collectivité attribue les places et verse les subventions de fonctionnement.

Un modèle inédit de construction de patrimoine public

... RESTITUTION DE LA CRÈCHE A LA COLLECTIVITÉ (OU POURSUITE D'EXPLOITATION)

Le modèle d'Yci Enfance priviliege lorsque c'est possible la construction ou l'aménagement sur un terrain/ local public de manière à rétrocéder la crèche à la collectivité au bout de 30 ans. Cela permet de construire le patrimoine du Service Public de la Petite Enfance (via des baux emphytéotiques) sans solliciter la collectivité sur l'investissement ou la maintenance du bâtiment.

Yci Enfance : financement et maîtrise d'ouvrage

01

Identification des projets sur les territoires affichant un besoin d'accueil particulièrement marqué

02

Financement de l'investissement des crèches construits et/ou rénovés

03

Maîtrise d'ouvrage :
• Construction neuve
• Réhabilitation de locaux existants
• Aménagement de coques neuves

“ Une troisième voie entre gestion municipale et gestion privée lucrative et un modèle clé en main pour les collectivités locales levant le frein à l'investissement. ”

Les membres du consortium Yci Enfance



Mis en place en 2015, le Fonds co-investissement de l'ANRU est un Programme d'investissement d'avenir (PIA) qui répond à des objectifs ambitieux : utiliser le levier de l'investissement immobilier pour faire du développement économique, améliorer l'image des quartiers et renforcer leur attractivité.



La Banque des Territoires et le programme Invest EU de l'Union Européenne soutiennent Yci Enfance dans le cadre des investissements pour permettre de porter ce projet à impact social et environnemental sur le long terme et assurer un déploiement national sur les QPV.



Société à mission française, dont la raison d'être est de développer, construire, moderniser et exploiter de manière durable et sur le long terme des infrastructures et des actifs essentiels qui contribuent à améliorer la qualité de vie des populations. MERIDIAM a été fondé avec la conviction que l'alignement des intérêts des secteurs publics et privés peut apporter des solutions aux besoins essentiels de la collectivité.



Crescendo a une expérience dans l'exploitation de plus de 60 structures de la petite enfance et de soutien à la parentalité, sur l'ensemble du territoire national.



La Mutualité Française, qui s'inscrit dans l'histoire multiséculaire du mouvement mutualiste, gère plus de 240 établissements et services petite enfance.



La fédération Léo Lagrange, qui porte les valeurs de l'éducation populaire depuis plus de 70 ans dans plus de 100 quartiers prioritaires de la politique de la ville, gère près d'une centaine d'EAJE.



Auteuil Petite Enfance développe depuis 2008 des crèches avec un axe fort sur l'égalité des chances et le soutien à la parentalité. APE compte près de 400 places dans ses 15 crèches et micro crèches.



L'association Synergie Family, figure de proue dans le domaine de l'innovation éducative, de la formation des professionnels intervenant auprès des enfants.

D'autres associations pourront rejoindre le consortium pour répondre aux besoins des territoires.

Les associations gestionnaires des crèches

- **Uniquement des gestionnaires à but non lucratif, déjà implantés dans des QPV, portant aussi d'autres types de structures sur l'enfance** (RPE, LAEP, maisons des familles, dispositifs d'insertion...)
- Des associations inscrites dans des éco-systèmes avec **une grande diversité d'activités d'accompagnement des enfants, jeunes et familles** (insertion des jeunes, accès à l'emploi, protection de l'enfance, hébergement et accès au logement...)
- Des engagements forts sur la **qualité de l'accueil**, en particulier des familles vulnérables
- Des **politiques RH engagées**



Anne-Claire Mialot
DG de l'ANRU

“Installer des crèches dans ces quartiers est essentiel et tout à fait complémentaire de ce que nous faisons en matière de renouvellement urbain : pour les enfants des quartiers prioritaires, pour leurs familles, pour la confiance dans nos institutions et pour le continuum éducatif. Yci Enfance propose un modèle clé en main pour les collectivités.”

L'offre en matière d'accueil de la petite enfance dans les quartiers prioritaires n'est pas suffisante : plus d'un quartier sur trois ne dispose d'aucune crèche. C'est tout le sens de l'investissement du fonds de co-investissement de l'ANRU dans Yci Enfance : créer rapidement et massivement une offre d'accueil exemplaire, pérenne et accessible à tous.

Crédits photos : ANRU Mathieu Delmestre



Thierry Déau
PDG de
Meridiam

“Yci Enfance est l'alliance inédite de l'investissement durable et de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de provoquer un véritable choc de création de l'offre, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.”

Meridiam a été fondé avec la conviction que l'alignement des intérêts des secteurs publics et privés peut apporter des solutions aux besoins essentiels de la société. Yci Enfance apporte deux ressources précieuses aux gestionnaires de l'économie sociale et solidaire : les moyens d'investir et le temps long. Ce modèle combine la robustesse de l'investissement de long terme dans les infrastructures sociales tel que Meridiam sait le porter avec des co-investisseurs publics et l'engagement de gestionnaires de l'éducation populaire et de l'ESS pour garantir la qualité de l'accueil.



Nicolas Grivel
DG de la
CNAF

“L'initiative Yci Enfance témoigne de cette élaboration de solutions communes et cohérentes entre les projets de renouvellement urbain accompagnés par l'ANRU et les interventions des Caf en faveur de l'accueil des jeunes enfants.”

Premiers financeurs de la petite enfance, la Cnaf et les Caf s'attachent à lutter contre les inégalités d'accès à une offre d'accueil de qualité pour offrir les mêmes chances à chaque enfant. Pour cela, elles mobilisent leurs financements et leur expertise avec une attention particulière aux territoires qui en ont le plus besoin. En s'associant à l'ANRU, la Cnaf souhaite accélérer le développement de nouvelles places de crèches dans les QPV en mobilisant l'ensemble de ses leviers visant à limiter fortement le reste à charge des collectivités.

Crédits photos : Jean-François Deroubaix - Photothèque Cnaf

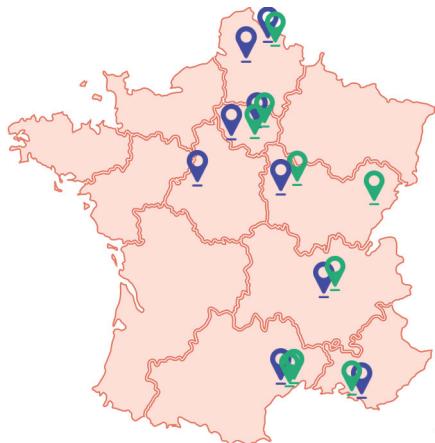


Kosta
Kastrinidis
Directeur
adjoint de la
Banque des
Territoires

“En facilitant l'implantation de crèches dans les quartiers prioritaires, la Banque des Territoires agit pour réduire les inégalités sociales et offrir à tous les mêmes chances de s'épanouir et de réussir. Une politique d'investissement social au long cours, au service d'un développement plus équitable des territoires.”

La Banque des Territoires octroie une enveloppe de 151 M€ sur deux ans par le biais du Prêt Renouvellement Urbain (PRU AM). Ce prêt, au taux du Livret A + 0,60 % sur une durée de 28 ans, permet à Yci Enfance de construire ou de réhabiliter des crèches dans les secteurs sous-équipés. En accompagnant Yci Enfance, la Banque des Territoires rend possible l'implantation de projets de long terme sur les territoires les plus fragiles.

Exemples de projets Yci Enfance



Les projets pilotes lancés par Yci Enfance

- Chenôve
- Clichy-sous-Bois
- Tourcoing
- Besançon
- Montpellier (2)
- Romainville
- Orly
- Rilleux-la-Pape
- Marseille



Les projets en développement

Chenôve

Construction d'une crèche de 39 berceaux en cœur de QPV sur un terrain appartenant à la l'aménageur public local qui signe un bail à construction avec Yci Enfance



Tourcoing

Réhabilitation d'un bâtiment qui n'était plus aux normes, dégradé et peu fonctionnel pour créer une crèche de 39 berceaux



Montpellier Mosson

Transformation d'un rez-de-chaussée d'un immeuble HLM appartenant à un bailleur social qui signe un bail emphytéotique avec Yci Enfance qui portera les **travaux d'aménagement** d'une crèche de 36 berceaux



Clichy-sous-Bois

Travaux d'aménagement d'une coque neuve vendue en VEFA par la Foncière Logement pour ouvrir une crèche de 30 berceaux



La crèche de Chenôve

- Ouverture janvier 2027
- Quartier prioritaire de la politique de la ville "Le Mail" (à l'angle rue Gambetta et rue St Exupéry)
- Terrain appartenant à la SPLAAD avec qui Yci Enfance a signé un bail à construction : la crèche rejoindra le patrimoine du Service Public de la Petite Enfance
- Maîtrise d'ouvrage : Yci Enfance (construction réalisation Spie Batignolles Curot)
- Labellisation environnementale BEE tertiaire neuf
- Inscriptions à la crèche gérées par la mairie
- Accessible aux habitants de la ville avec une tarification en fonction des revenus (crèche agréée par la CAF au titre de la PSU)
- Gestion par l'association Léo Lagrange Petite Enfance, avec un projet pédagogique axé sur l'ancrage territorial, la parentalité, l'égalité des chances/la lutte contre les inégalités, le langage, favoriser l'insertion professionnelle par une gestion souple et adaptée...
- **39 berceaux, 3 espaces** (bébé, moyens, grands)
- **50% de produits durables, lait bio et couches écologiques**
- **Un très grand jardin pour la crèche**
- **Une quinzaine d'emplois créés** (directrice, éducatrices de jeunes enfants, infirmière puéricultrice, auxiliaires de puériculture, animatrices petite enfance, agent d'entretien, ...)



Les étapes de réalisation portées par Yci Enfance : exemple de Chenôve

- Identification par Yci Enfance et Léo Lagrange d'un fort besoin de places de crèches sur le territoire
- Etudes avec la ville de Chenôve et la SPLAAD ayant permis l'identification d'un terrain adapté permettant de construire une crèche de 39 berceaux avec un grand jardin
- Faisabilité technique et économique en lien avec l'association Léo Lagrange Petite Enfance membre du consortium Yci Enfance
- Présentation du projet à la ville de Chenôve et sollicitation de la CAF 21 et de la PMI sur la pertinence du projet, les financements, les aménagements et le fonctionnement futur de la crèche
- Montage, conception et réalisation du projet avec Spie Batignolles Curot / Eric Poillot / Febus
- Validation du projet par l'ensemble des partenaires
- Demandes de financements auprès des partenaires (ANRU et Meridiam en fonds propres, Banque des Territoires pour le prêt, CAF 21 pour les subventions et de la garantie d'emprunt auprès de la métropole de Dijon)
- Signature d'un bail à construction de 32 ans entre la SPLAAD et Yci Enfance de manière à ce que la crèche reste dans un patrimoine public
- Construction de la crèche sous la maîtrise d'ouvrage de Yci Enfance
- Ouverture en janvier 2027 de la crèche, les places seront attribuées par la ville de Chenôve



CONTACTS PRESSE

ANRU : Camille Maire, cmaire@anru.fr — 06 73 64 26 07

Meridiam : Antoine Lenoir, a.lenoir@meridiam.com — 06 07 50 75 85

Yci Enfance : Cecilie Cristia-Leroy, cecilie@yci-enfance.fr — 06 72 11 08 98



Yci
Enfance

Cécilie CRISTIA LEROY

Directrice générale de Yci Enfance

cecilie@yci-enfance.fr



Porté par l'**ANRU** et
Meridiam :



Avec le soutien des **CAF** et de
la **Banque des Territoires** :



Les gestionnaires :

